

Image not found or type unknown



Delais renonciation succession pour les enfants d'un heritier renonçant.

Par **reytom**, le **27/06/2019** à **14:10**

Bonjourrrrrmon père est décédé le 25 janvier 2019.rnrnD'après la loi je disposais de 4 mois de reflection et 2 mois supplémentaires pour accepter ou refuser la succession. Je viens de refuser la succession au 5° mois. J'ai 2 enfants qui deviennent donc heritiers.rnrnMa question est :rnrnquel délais ont-ils donc pour refuser également la succession de mon père. Si delais il y a, il court à partir de la date de décès ou celle de ma renonciation?rnrnMon notaire et mon avocat ne sont pas en mesure de répondre à ma question.rnrnMerci pour votre réponse car j'ai un enfant mineur et la demarche prend plus de temps que mon autre enfant majeur.rnrnCordialement